



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement des Rivières

RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 182

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
RELATIVEMENT À LA ZONE 21617RA**

**Avis de motion donné le 24 janvier 2017
Adopté le 28 février 2017
En vigueur le 8 mars 2017**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21617Ra, située approximativement à l'est du boulevard Pierre-Bertrand, au sud de la piste cyclable Corridor des Cheminots, à l'ouest du boulevard des Gradins et au nord de la rue du Griffon.

La zone 21615Ha est agrandie à même une partie de la zone 21617Ra afin d'appliquer à cette partie du territoire les normes de la zone 21615Ha.

RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 182

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
RELATIVEMENT À LA ZONE 21617RA**

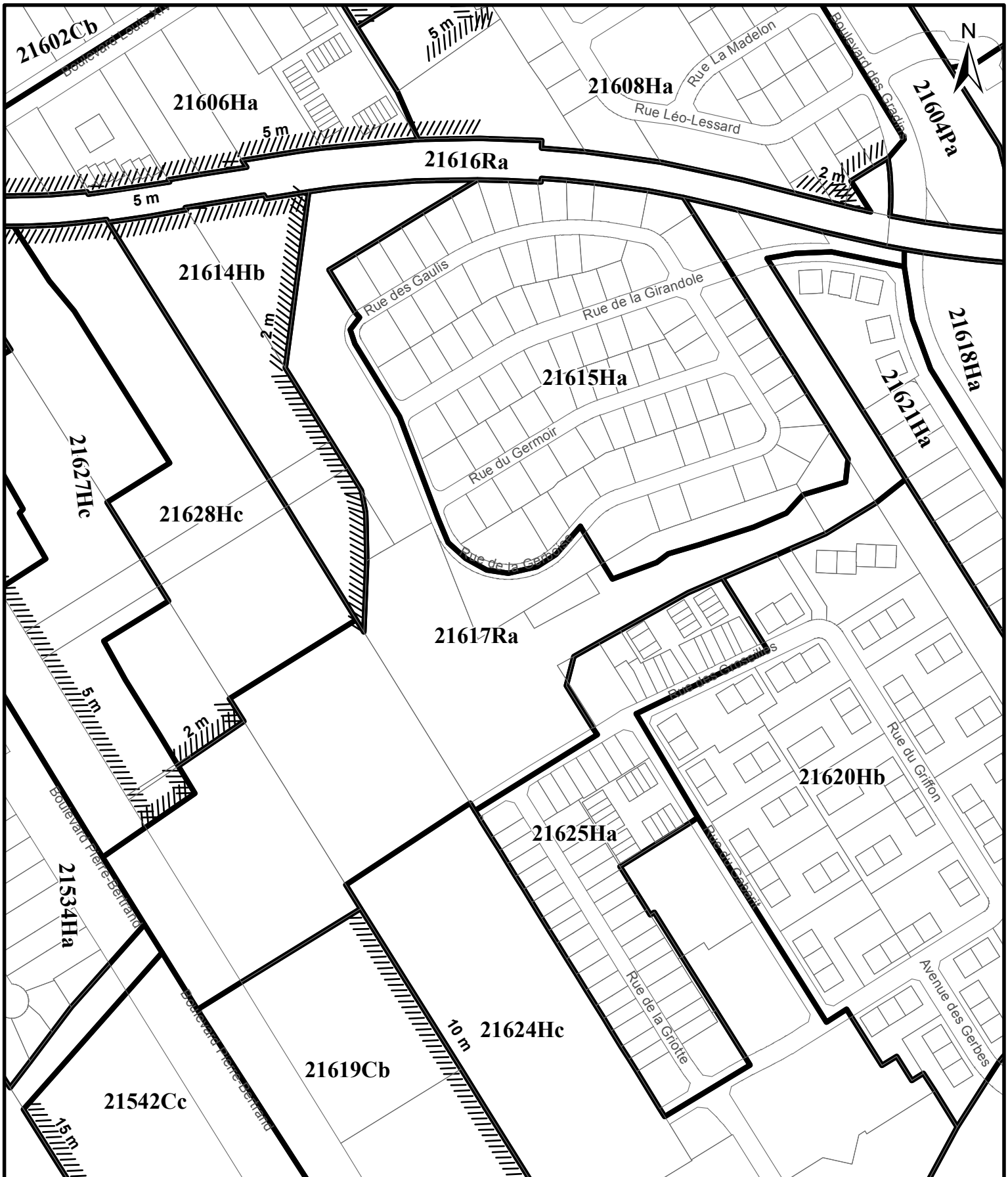
LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DES RIVIÈRES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*, R.C.A.2V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA2Q21Z01, par l'agrandissement de la zone 21615Ha à même une partie de la zone 21617Ra qui est réduite d'autant, tel qu'illustré au plan numéro RCA2VQ182A01 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLAN NUMÉRO RCA2VQ182A01



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
ANNEXE I - ZONAGE
EXTRAIT DU PLAN CA2Q21Z01

Date du plan : 2016-09-29
No du règlement : R.C.A.2V.Q.182
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA2VQ182A01
Échelle : 1:4 000

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21617Ra, située approximativement à l'est du boulevard Pierre-Bertrand, au sud de la piste cyclable Corridor des Cheminots, à l'ouest du boulevard des Gradins et au nord de la rue du Griffon.

La zone 21615Ha est agrandie à même une partie de la zone 21617Ra afin d'appliquer à cette partie du territoire les normes de la zone 21615Ha.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.